UNIVERSITÉ DE NANTES

université angers

Instituts thématiques

Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

cnrs

dépasser les frontières

2012 - 061 JCH/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE NANTES,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ANGERS,
LE PRESIDENT DU C.N.R.S.,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°5
dans sa séance du 20 mai au 1er juin 2011 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm
dans sa séance du 20 au 22 juin 2011 ;

vu la décision n°2008-055
créant l'unité mixte de recherche U 892 et nommant Monsieur Marc BONNEVILLE directeur ;

D E C I D E N T

Article 1er : L'unité mixte de recherche U 892 intitulée « Centre de Recherche en Cancérologie Nantes-Angers » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2012.

Article 2 : Monsieur Jacques LE PENDU est nommé directeur de cette unité du 1er janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2015.

Fait à Paris, le 1er janvier 2012

Le Président de l'Université de Nantes

Pr Yves LESCINTE

Le Président du C.N.R.S.

Pr Alain FUCHS

Le Président de l'Université d'Angers

Pr Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Président-directeur général de l'Inserm

Pr André SYROTA